

# **DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

## **ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT**

**« BORDEAUX-EURATLANTIQUE »**

**OPERATION D'INTERÊT NATIONAL**

**REALISATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

**« BORDEAUX SAINT JEAN BELCIER »**

**SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BORDEAUX**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE**

**-A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE**

**MODIFICATIVE DU PROJET**

**-A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VERTU DES**

**ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS**

**DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROCES-VERBAL-EP N°22000118/33**

**ENQUETE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2022**

**AU 12 JANVIER 2023 INCLUS**

**EP N°22000118/33**

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MODIFIEE DU PROJET ET A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VERTU DES ARTICLES L.181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT S'EST DEROULEE DU 12 DECEMBRE 2022 AU 12 JANVIER 2023 INCLUS.**

**MOI-MÊME HENRI BETBEDER AIT ETE DESIGNE COMMISSAIRE ENQUETEUR PAR Mme LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX PAR DECISION N°22000118/33 DU 10 NOVEMBRE 2022.**

**LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DE CETTE OPERATION EST PORTEE PAR L'EPA (ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT) BORDEAUX-EURATLANTIQUE.**

**L'OBJET DE LA DEMANDE PORTE DONC SUR CETTE ENQUÊTE UNIQUE PREALABLE.**

**LE DOSSIER ENGAGE LA DECLARATION D'UTILITE MODIFIEE DU PROJET ESSENTIELLEMENT SUR UNE AUGMENTATION CONSEQUENTE DE LA CONSTRUCTIBILITE A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA ZAC QUI LUI N'EST PAS MODIFIE ET SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AVEC NOTAMMENT LA PROBLEMATIQUE INONDATION ET BIODIVERSITE.**

**J'AI DONC RENCONTRE EN PREMIER LIEU Mme OLIVIER (DDTM 33) POUR METTRE EN PLACE LES MODALITES DE L'ENQUÊTE ET L'ORGANISATION DES DIFFERENTES PERMANENCES.**

**ENSUITE J'AI RENCONTRE Mr ORNAGHI(EPA) POUR EXPLICATIONS ET PRESENTATION DU PROJET.**

**IL A DONC ETE CONVENU QUE L'ENQUÊTE PUBLIQUE SE DEROULERAIT BIEN DU 12 DECEMBRE 2022 AU 12 JANVIER 2023 INCLUS AVEC LA TENUE DE HUIT PERMANENCES :**

**-1<sup>ier</sup> permanence le 12 décembre Cité municipale de 9h00 à 12h00 avec Ouverture de l'Enquête**

**-2<sup>iem</sup> permanence le 16 décembre Maison de Projet Euratlantique de 14h00 à 17h30**

4/3

-3iem permanence le 22 décembre Mairie Annexe Bordeaux Sud-Ouest de 15h00 à 18h30

-4iem permanence le 27 décembre Cité Municipale de 14h00 à 17h00

-5iem permanence le 3 janvier Mairie Annexe Bordeaux Sud-Ouest de 14h00 à 17h00

-6iem permanence le 6 janvier Maison de Projet Euratlantique de 15h00 à 18h30

-7iem permanence le 9 janvier Mairie Annexe Bordeaux Sud-Ouest de 9h00 à 12h30

-8iem permanence le 12 janvier Cité Municipale de 14h00 à 17h00 et Clôture de l'Enquête

**LE 7 JANVIER 2023 J'AI FAIT UNE VISITE DES LIEUX AVEC Mr ORNAGHI POUR ME FAIRE UNE IDEE GLOBALE DU PROJET.**

**LORS DE LA TENUE DES PERMANENCES ,TROIS PERSONNES REPRESENTANT LE COLLECTIF AMEDEC SACRE CŒUR SONT VENUES S'INFORMER ET FAIRE PART DE LEURS DOUTES ET DE LEURS INQUETUDES DIVERSES GENEREES PAR LE PROJET : CES PERSONNES ONT PU S'EXPRIMER OUVERTEMENT ,ONT DEPOSE LEUR CONTRIBUTION SUR LE REGISTRE AVEC UN MEMOIRE FINANCIER ET TECHNIQUE( ces documents sont annexés au registre d'Enquête).**

**DES CONTRIBUTIONS NUMERIQUES AU NOMBRE DE 32 ONT ETE DEPOSEES SUR LE REGISTRE NUMERIQUE DEDIE A CETTE ENQUÊTE.**

**LA PUBLICITE(PRESSE) ET LES AFFICHAGES REGLEMENTAIRES EN MAIRIE DE BORDEAUX ET A BORDEAUX-METROPOLE , AINSI QUE DE NOMBREUX AFFICHAGES SUR LE SITE DE LA ZAC SAINT JEAN BELCIER ONT ETE CORRECTEMENT ASSURES.**

**L'ENQUÊTE S'EST DEROULEE DE MANIERE SEREINE ET COURTOISE.**

**L'ENQUÊTE PUBLIQUE A DONC ETE CLÔTUREE LE JEUDI 12 JANVIER 2023 A 17H00 EN CITE MUNICIPALE ET LE REGISTRE NUMERIQUE FERME CE MEME JOUR A MINUIT.**

**J'AI DONC RASSEMBLE TOUTES LES PIÈCES NECESSAIRES (REGISTRES, DOCUMENTS, MEMOIRES...) POUR ANALYSE ET REDACTION DU RAPPORT D'ENQUÊTE.**

**ENSUITE J'AI RENCONTRE Mr ORNAGHI ( LE 16 JANVIER 2023 ) REPRESENTANT L'EPA POUR QU'IL PRENNE CONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS NUMERIQUES ET ECRITES SUR LES REGISTRES AINSI QUE DES DEUX MEMOIRES FINANCIER ET TECHNIQUE DEPOSES PAR LE COLLECTIF AMEDEE SACRE CŒUR.**

**LES CONTRIBUTIONS NUMERIQUES AU NOMBRE DE TRENTE DEUX EVOQUENT DES PROBLEMES D'AMENAGEMENTS AUTOUR DU PÔLE AMEDEE SAINT GERMAIN ET POSENT EGALEMENT UN REGARD GENERAL SUR LA GLOBALITE DE L'OPERATION.**

**LES THEMES QUI SONT DEVELOPPES DANS CES CONTRIBUTIONS, DANS LEUR ENSEMBLE, SONT SOUVENT LES MÊMES :**

- LA DENSIFICATION PARAÎT TROP FORTE.**
- LES BÂTIMENTS SONT TROP ELEVES-TROP D'ETAGES ; IL N'EST PAS TENU COMPTE DU « DEJA LA » PAR DES BÂTIMENTS EXISTANTS BEAUCOUP PLUS BAS ET CECI LAISSE APPARAÎTRE UNE FRACTURE URBANISTIQUE.**
- LES ESPACES VERTS SONT INSUFFISANTS ; UN POU MON VERT CONSEQUENT EST INDISPENSABLE. IL EST EVOQUE UNE DEMANDE D'UN PARC PAYSAGER DE DEUX HECTARES DANS LE QUARTIER AMEDEE SAINT GERMAIN.**
- IL N'EST PAS TENU COMPTE DU PASSE HISTORIQUE ( FERROVIAIRE ) DU SECTEUR.**
- IL EST EGALEMENT NOTE L'ABSENCE D'UN LIEU POUR LES ASSOCIATIONS ET LES HABITANTS DU QUARTIER.**
- IL EST DEMANDE LA VERITABLE CREATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR ; LE PROJET N'ADHERE EN RIEN AUX RECOMMANDATIONS DE L'OMS ( 12M2 D'ESPACES VERTS PAR HABITANT).**
- IL EST REPROCHE UN ASPECT « TROP MARCHAND ».**

**-IL EST EGALEMENT REPROCHE QUE LE JARDIN DE L'ARS (ESPACE VERT DE HUIT HECTARES) SOIT EGALEMENT UN BASSIN DE RETENTION D'EAUX PLUVIALES.**

**-IL EST EVOQUE DES BILANS CARBONES MAL ETUDIES.**

**-IL EST RELATE AVEC DES NUANCES QUE LES ARCHITECTES ET CONCEPTEURS « SE SONT FAIT PLAISIR ».**

**POUR CE QUI CONCERNE LA CONTRIBUTION DU COLLECTIF AMEDEE SACRE CŒUR QUI A ETE DEPOSEE SUR LE REGISTRE PAPIER, CELLE-CI A ETE COMPLETEE PAR LE DEPOT D'UN MEMOIRE FINANCIER ET TECHNIQUE ( UNE PROPOSITION FINANCIERE COMPOSEE DE CINQ PAGES ET UN MEMOIRE TECHNIQUE DENOMME « UN NOUVEAU PROJET POUR AMEDEE SUD » COMPOSE DE TRENTE ET UNE PAGES).**

**J'AI DONC RECU TROIS PERSONNES REPRESENTANT LE COLLECTIF ET NOUS AVONS EU UN ECHANGE SEREIN ET COURTOIS MAIS DETERMINE.**

**LE COLLECTIF DENONCE LE FAIT QUE BEAUCOUP DE CHOSES QUI LEUR ONT ETE PRESENTEES NE SONT PAS EFFECTIVES DANS LE RENDU DU PROJET.**

**LE COLLECTIF EXIGE UN PROJET QUALITATIF ET DURABLE AVEC UNE VISION A LONG TERME DE LEUR QUARTIER ET DE LA VILLE.**

**LE COLLECTIF A UNE VISION GLOBALE D'AMENAGEMENT QUANT A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET EGALEMENT POUR LA HALLE EXISTANTE QU'IL SOUHAITERAIT VOIR TRANSFORMEE EN ESPACE CITOYEN.**

**LE COLLECTIF DEMANDE UN PARC DE DEUX HECTARES AFIN DE SUIVRE AU MIEUX LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS ( 12 M2 D'ESPACES VERTS PAR HABITANT), QUE CE PARC PUISSE FAVORISER LES ACTIVITES SPORTIVES DE LEURS ENFANTS ET QUE CE PARC PARTICIPE A LA CREATION D'UN ÎLOT DE FRAÎCHEUR.**

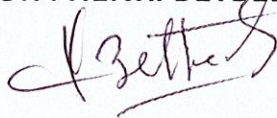
**LE COLLECTIF SOUHAITE QUE LE PROJET PRENNE EN COMPTE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DEMANDE UNE NECESSAIRE ADAPTATION.**

**LE COLLECTIF A ELABORE TOUTES CES PROPOSITIONS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS ET SE VEUT DEFENDRE UN PROJET A LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ACTUELS ET FUTURS.**

**POUR LE PRESENT PROCES-VERBAL**

**LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : HENRI BETBEDER**

le 16 janvier 2023



**L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT EURATLANTIQUE**

L'EPA a pris connaissance de l'ensemble de ces remarques. Dans la mesure où elles avaient déjà été transmises directement à l'EPA en amont de l'enquête publique et qu'elles n'ont pas de lien direct avec les procédures objets de l'enquête publique (modification de la DUP et nouvelle autorisation environnementale), elles n'appellent pas d'observation complémentaire.

le 23 janvier 2023

